

Annonce  
transformationnelle pour le  
Réseau d'IA tissé de Bell

16 mars 2026

**Bell**

# Avis concernant les déclarations prospectives

---

Certaines déclarations faites dans cette présentation constituent des déclarations prospectives et comprennent des déclarations portant sur l'orientation et les perspectives révisées pour 2026 de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le dividende annualisé sur actions ordinaires par action); l'orientation et les perspectives révisées pour la période de 2025 à 2028 de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et le ratio de levier financier net); les retombées économiques qui devraient être générées par le centre de données; le nombre d'emplois soutenus et créés par le centre de données; le calendrier de construction et d'exploitation du centre de données; la capacité dédiée à l'infrastructure souveraine de calcul pour l'IA; les bénéfices pour la collectivité et d'autres avantages qui devraient découler du centre de données; les dépenses d'investissement d'environ 1,7 milliard \$ liées au centre de données et le calendrier de ces dépenses; l'incidence neutre de l'opération sur le levier financier et sa capacité à favoriser le désendettement; l'objectif de BCE de réaliser des produits tirés des solutions propulsées par l'IA d'environ 2,0 milliards \$ d'ici 2028; les sources de financement pour le centre de données; les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques.

Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à, aspirer à et s'engager à permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde les lecteurs contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives.

Pour une description de ces risques et de ces hypothèses, se reporter au rapport de gestion annuel 2025 de BCE daté du 5 mars 2026 et au communiqué de presse de BCE daté du 16 mars 2026 annonçant son orientation révisée pour 2026 et pour la période de 2025 à 2028, documents qui sont tous déposés auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [sec.gov](http://sec.gov)) et disponibles sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](http://BCE.ca).

Les déclarations prospectives qui figurent dans cette présentation décrivent nos attentes au 16 mars 2026 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans cette présentation, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

# Aperçu du projet de centre de données en Saskatchewan

- **Mise à profit de notre stratégie axée sur l'IA annoncée au début de 2025 et consolidée lors de la Journée des investisseurs**
  - L'annonce s'ajoute aux objectifs de croissance présentés lors de la Journée des investisseurs; l'orientation pour 2026 et les cibles pour la période de 2025 à 2028 ont été mises à jour en conséquence.
  - Augmentation de la capacité disponible dans l'ensemble du Canada à environ 800 MW, dont une capacité 300 MW disponible aujourd'hui et une capacité de 73 MW mentionnée lors de la Journée des investisseurs
  - Demande toujours soutenue pour les infrastructures d'IA et important bassin d'occasions
- **Le Réseau d'IA tissé de Bell construit actuellement un centre de données de 300 MW à Sherwood en Saskatchewan (près de Regina)**
  - Alimentation assurée par SaskPower et TransGas
  - Retombées importantes prévues pour la Saskatchewan, notamment en termes de création d'emplois et de recettes fiscales
  - Début des travaux de construction prévu en 2026 et mise en service progressive en 2027
  - 100 % de la capacité est déjà vendue et une part significative de la capacité de traitement du centre de données sera dédiée à l'IA souveraine. Cette utilisation souveraine offre un potentiel d'appréciation supplémentaire dans l'analyse de rentabilité.
- **Amélioration du profil financier de BCE grâce à des contrats à long terme avec des locataires mondiaux de premier plan**
  - Cerebras et CoreWeave sont les locataires. Ils fourniront et financeront la capacité de calcul.
  - Bell n'investit pas dans le matériel informatique lié au calcul ni dans les puces et n'assume pas le risque d'obsolescence technologique.
  - Des revenus devraient commencer à être générés au deuxième semestre de 2027, lorsque les premières phases entreront en service.
  - Sur une base annualisée, le centre de données devrait générer des produits des activités ordinaires d'environ 500 M\$, un BAIIA ajusté<sup>1)</sup> d'environ 400 M\$ et des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> de plus de 250 M\$.
  - Le projet devrait générer un TRI d'environ 20 % au niveau du centre de données.
  - Le projet devrait avoir un effet neutre sur le levier financier sur une base annualisée et soutenir l'accélération du désendettement, et ne modifie pas les cibles de levier financier pour 2027 et 2028.
  - Conformément à la stratégie annoncée, Bell fournira l'infrastructure immobilière, les systèmes de refroidissement et le service de connectivité et refacturera le coût de l'électricité. Il y a un potentiel d'appréciation supplémentaire au fil du temps grâce aux capacités de travail souveraines, au GPU en tant que service destiné aux entreprises et aux services connexes offerts par Ateko et Bell Cyber.

<sup>1)</sup> Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable au BAIIA ajusté (10 658 millions \$ pour 2025) constitue le bénéfice net (6 514 millions \$ pour 2025). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles (3 178 millions \$ pour 2025) constitue les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (6 993 millions \$ pour 2025). Se reporter aux sections *Total des mesures sectorielles* et *Mesures financières non conformes aux PCGR* de l'annexe pour plus d'informations sur ces mesures.

**Approche rigoureuse, axée sur la demande et sur les rendements  
pour le déploiement du Réseau d'IA tissé de Bell**

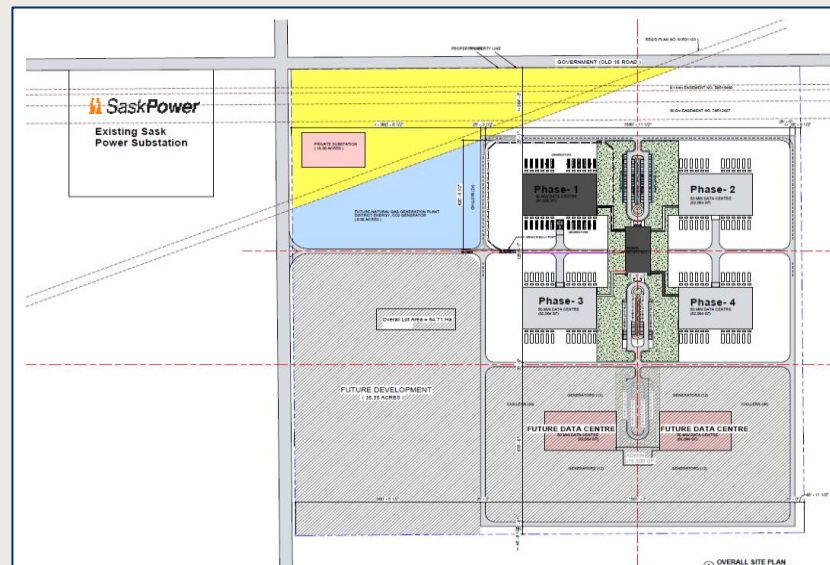


# Une infrastructure d'IA de pointe offrant un potentiel de croissance

## Faits saillants de la réalisation du projet

<b>Emplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sherwood, SK, secteur de la ville de Regina, capitale provinciale</li> </ul>
<b>Détails du terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entièrement détenu par Bell</li> </ul>
<b>Capacité accessible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 300 MW provenant des services publics</li> </ul>
<b>Locataires et contrats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % de la capacité est visée par des contrats à long terme avec Cerebras et CoreWeave</li> </ul>
<b>Infrastructure d'alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjacent à une sous-station existante de SaskPower</li> <li>▪ Réseau électrique alimenté par une combinaison de gaz, d'hydroélectricité et de charbon</li> </ul>
<b>Proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À environ 15 minutes de voiture de l'aéroport international de Regina</li> <li>▪ À environ 6 minutes de voiture de l'Université de Regina et de la Polytechnique de la Saskatchewan</li> </ul>
<b>Connectivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 voies de connectivité diversifiées reliant le site au réseau national de Bell</li> </ul>
<b>Expansion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 parcelles adjacentes de terres agricoles disponibles pour l'aménagement de futurs centres de données</li> </ul>

## Caractéristiques du site favorisant l'évolutivité, la résilience et la croissance



## Concept d'aménagement du site proposé



L'installation devrait être mise en service de façon progressive au cours de 2027 et entièrement en exploitation d'ici la fin de l'exercice.

Le site a été choisi pour la proximité aux sources d'alimentation (y compris la redondance) et l'évolutivité

# Atténuation des risques et protection contre les risques de baisse

## Risque de contrepartie et de crédit

- 100 % de la capacité visée par des contrats à long terme non résiliables assortis des protections habituelles
- Contreparties constituées de grands clients mondiaux disposant d'un solide accès au capital.
- Frais mensuels récurrents facturés d'avance, offrant une forte protection des flux de trésorerie contractuels
- Frais initiaux d'installation des locataires et paiements anticipés offrant une prévisibilité accrue des flux de trésorerie

## Risque lié à la construction et à l'exécution

- Construction graduelle et ajout de capacité uniquement en fonction des contrats conclus
- Travaux de construction réalisés dans le cadre d'un processus d'offre de services concurrentiel avec des partenaires nationaux expérimentés dans la construction de centres de données.
- Fort engagement des autorités provinciales et municipales pour soutenir l'obtention des permis et l'approvisionnement en électricité
- Électricité traitée comme un coût refacturé, les clients payant directement les tarifs des services publics applicables, ce qui protège Bell contre la volatilité des prix de l'électricité

## Risque lié à la technologie et à la demande

- Matériel informatique lié au calcul et puces non détenus par Bell
- Aucune exposition aux prix de l'IA, aux taux d'utilisation, à la performance des modèles ou au risque d'obsolescence technologique
- Flux de trésorerie s'apparentent à ceux tirés d'infrastructures et sont fondés sur des contrats et non sur l'utilisation

## Risque lié au renouvellement des contrats et de concentration

- Durée initiale des contrats longue et options de renouvellement
- Capacités de travail vitales souveraines soutenant une demande durable à long terme
- Évolutivité du site, disponibilité d'électricité et orientation souveraine favorisant le renouvellement des contrats au fil du temps

**Profil de risque global comparable à celui d'infrastructures générant des flux de trésorerie contractuels**

# Retombées pour la collectivité



## Retombées économiques à l'échelle provinciale

Le plus important investissement jamais réalisé par Bell en Saskatchewan, générant une valeur économique à long terme grâce aux investissements, à la création d'emplois et aux recettes fiscales



## Partenariats gouvernementaux et locaux

Projet réalisé en partenariat avec le gouvernement de la Saskatchewan, SaskPower et SaskTel



## Déploiement d'une IA souveraine

Soutien à l'utilisation par les gouvernements, le milieu de la recherche et les entreprises au Canada et données demeurant au Canada



## Implantation responsable et atténuation des répercussions locales

Conception pour atténuer le bruit, la luminosité et l'incidence sur le paysage dans les collectivités avoisinantes



## Conception économe en eau et écoénergétique

Système de refroidissement en circuit fermé sans interaction avec les eaux souterraines ni les formations aquifères

# Mise à jour des objectifs financiers pour 2026

BCE	Orientation antérieure pour 2026 <sup>4)</sup>	Orientation actuelle pour 2026
Croissance des produits ordinaires	de 1 % à 5 %	Aucun changement
Croissance du BAIIA ajusté	de 0 % à 4 %	Aucun changement
Intensité du capital <sup>1)</sup>	< 15 %	~ 20 % (Dépenses d'investissement supplémentaires de 1,3 G\$)
Croissance du BPA ajusté <sup>2)</sup>	de (11) % à (5) %	Aucun changement
Croissance des flux de trésorerie disponibles <sup>3)</sup>	de 4 % à 10 % de 3 300 M\$ à 3 500 M\$	de (34) % à (28) % de 2 100 M\$ à 2 300 M\$
Dividende annualisé sur actions ordinaires	1,75 \$	Aucun changement

- **La construction de l'installation en Saskatchewan nécessitera des dépenses d'investissement supplémentaires d'environ 1,7 milliard \$, dont un montant d'environ 1,3 milliard \$ sera engagé en 2026**
- **Les dépenses d'investissement totales d'environ 1,7 milliard \$ seront en partie compensées par des frais d'installation non récurrents et des paiements anticipés de clients d'un montant d'environ 400 millions \$**

<sup>1)</sup> L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Pour 2026, nous anticipons une hausse des dépenses d'investissement de 1,3 milliard \$ par rapport à 2025, en raison de la construction du centre de données en Saskatchewan, ce qui entraînera une hausse du ratio d'intensité du capital.

<sup>2)</sup> Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Ratios non conformes aux PCGR* de l'annexe pour plus d'informations sur cette mesure. Pour 2026, nous anticipons une augmentation de la dotation aux amortissements et des charges d'intérêts et une diminution des ajustements fiscaux qui entraîneront une baisse du BPA ajusté.

<sup>3)</sup> Pour 2026, nous anticipons une hausse des dépenses d'investissement liées à la construction du centre de données en Saskatchewan qui entraînera une baisse des flux de trésorerie disponibles.

<sup>4)</sup> Orientation antérieure pour 2026 fournie le 5 février 2026.

Les fourchettes prévisionnelles ci-dessus ne sont pas touchées par la cession en cours de Northwestel.

**Mise à jour de l'orientation financière seulement pour tenir compte de l'incidence financière prévue du centre de données en Saskatchewan**



# Mise à jour des perspectives financières pour la période de 2025 à 2028

<b>BCE</b>	<b>Orientation antérieure pour 2028<sup>4)</sup></b>	<b>Orientation actuelle pour 2028</b>
<b>TCAC des produits des activités ordinaires entre 2025 et 2028</b>	de 2 % à 4 %	de 2,5 % à 4,5 %
<b>TCAC du BAIIA ajusté entre 2025 et 2028</b>	de 2 % à 3 %	de 3 % à 4 %
<b>Intensité du capital</b>	~ 14 %	Aucun changement
<b>TCAC des flux de trésorerie disponibles entre 2025 et 2028</b>	~ 7 %	~ 8,5 %
<b>TCAC des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives<sup>1)</sup> entre 2025 et 2028</b>	~ 15 %	~ 16,5 %
<b>Ratio de levier financier net<sup>2)</sup></b>	< 3,5 fois	Aucun changement

- **Hausse de l'objectif des produits tirés des solutions propulsées par l'IA<sup>3)</sup> d'environ 1,5 milliard de dollars d'ici 2028 à environ 2,0 milliards de dollars d'ici 2028**

<sup>1)</sup> Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives (2 051 millions \$ pour 2025<sup>4)</sup>) constitue les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (6 993 millions \$ pour 2025). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* de l'annexe pour plus d'informations sur ces mesures.

<sup>2)</sup> La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Le ratio de levier financier net est une mesure de la gestion du capital. Les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables à la dette nette (40 234 millions \$ pour 2025) constituent la dette à long terme (34 904 millions \$ pour 2025), la dette à court terme (6 155 millions \$ pour 2025) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie (320 millions \$ pour 2025). Se reporter aux sections *Mesures financières non conformes aux PCGR* et *Mesures de gestion du capital* de l'annexe pour plus d'informations sur ces mesures.

<sup>3)</sup> Les produits liés aux solutions alimentées par l'IA comprennent les produits tirés d'Ateko, de Bell Cyber et du Réseau d'IA tissé de Bell.

<sup>4)</sup> Perspectives financières antérieures pour la période de 2025 à 2028 fournies le 14 octobre 2025.

Les fourchettes prévisionnelles ci-dessus ne sont pas touchées par la cession en cours de Northwestel.

**Le projet de centre de données en Saskatchewan devrait améliorer le profil financier de BCE à long terme**



# Annexe

# Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS® de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes : i) mesures financières non conformes aux PCGR; ii) ratios non conformes aux PCGR; iii) total des mesures sectorielles; iv) mesures de gestion du capital; et v) mesures financières supplémentaires. La présente annexe fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans cette présentation pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans cette présentation si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

## **Mesures financières non conformes aux PCGR**

### **Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives**

Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires* du rapport de gestion annuel 2025 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

### **Dette nette**

La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Dette nette* du rapport de gestion annuel 2025 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec la dette à long terme, mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

# Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières (suite)

---

## Ratios non conformes aux PCGR

### **BPA ajusté**

Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section précédente, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Reportez-vous à la section 11.2, *Ratios non conformes aux PCGR – BPA ajusté* du rapport de gestion annuel 2025 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations sur le BPA ajusté.

## Total des mesures sectorielles

### **BAIIA ajusté**

Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE. Reportez-vous à la section 11.3, *Total des mesures sectorielles – BAIIA ajusté* du rapport de gestion annuel 2025 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec le bénéfice net, mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

## Mesures de gestion du capital

### **Ratio de levier financier net**

Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital et correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, voir la section précédente, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.